

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

VILLE DE GUIDEL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Quinze le 24 Novembre à 20 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur François AUBERTIN, Maire.

Etaient également présents : J. Daniel, F. Ballester, D. Guillerme, AM Goujon, M. Foidart, F. Téroute, J. Grévès, P. Cormier, F. Hervé, A. Buzaré, L. Monnerie, JJ. Marteil, G. Thiery, D. Renouf, D. Capart, L. Médica, Z. Dano, MC Couf, MM. Prévost, AM Garangé C. Jourdain, C. Pecchia, P. Le Dro, V. Robin Cornaud, R. Hénault, M. Le Teuff, M. David, Laure Détrez, PY Le Grogneac, Conseillers municipaux

Absents excusés - Procurations :

Patrick Guilbaudeau	«	«	à François Aubertin
Sonia Caroff	«	«	à Pascal Cormier
Marie-France Guillemot	«	«	à Marylise Foidart

Secrétaire : Marylise FOIDART

Date de la convocation : 18 Novembre 2015
Date de l'affichage : 18 Novembre 2015
Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 33

2015 - 138 : Enquête publique loi sur l'eau pour la voie de contournement Est

Rapporteur : J. Daniel

Engagé depuis de nombreuses années, le projet de contournement Est de la ville de GUIDEL vient d'être soumis, du 16 octobre au 16 novembre 2015, à une enquête publique au titre de la loi sur l'eau incluant différentes incidences environnementales.

Cette voie de contournement constitue un équipement structurant pour GUIDEL, comme pour l'ensemble du Pays de Lorient et le secteur Ouest du Morbihan dont de nombreux habitants fréquentent régulièrement le littoral.

Madame le commissaire enquêteur, qui souhaite que le Conseil Municipal confirme, une nouvelle fois, son soutien à ce projet a demandé qu'un projet de motion en ce sens soit soumis d'abord à l'approbation de la commission des travaux, de l'urbanisme, de l'environnement... lors de sa réunion du 09 novembre 2015 avant son passage devant le Conseil Municipal, le 24 novembre 2015.

Il lui a été transmis, en l'état, avant la fin de son enquête (le 16/11/2015)

Cet avis, ci-après, présenté sous la forme d'une **motion de soutien**, a été approuvé par la commission des travaux, de l'urbanisme, de l'environnement... réunie le 09 novembre 2015

« En préparation depuis de nombreuses années (on en parle depuis près de 40 ans), ce projet qui doit relier le carrefour des 5 Chemins à celui de St Fiacre cherche à supprimer le point noir de la circulation que constitue la traversée de Guidel-Centre.

Sa réalisation vise plusieurs objectifs :

- *Faciliter, à partir des 5 Chemins, l'accès aux plages et à la zone littorale de Guidel, notamment pour les pompiers dont la caserne va être transférée aux Cinq Chemins et qui auront besoin d'accès rapides pour atteindre la caserne, pour partir vers le littoral et pour repartir vers les hôpitaux,*
- *Soulager les voies urbaines que sont les rues Marc Mouélo et de l'Océan, les places de Polignac et Jaffré,*
- *Rendre plus accessible Guidel-Centre aux piétons, y faciliter le stationnement et la circulation des véhicules automobiles,*
- *Améliorer la qualité de vie de l'ensemble des habitants.*

Le tracé retenu a fait l'objet de multiples changements et ajustements pour limiter son impact sur l'environnement. Il est, de plus, accompagné de mesures spécifiques qui viennent largement compenser les atteintes aux milieux sensibles (cours d'eau et zones humides) et aux habitats d'espèces protégées (chiroptères et batraciens, etc...). Il constitue donc un bon compromis entre le règlement des flux de circulation, l'amélioration du cadre de vie et la protection du milieu naturel.

En conséquence, la commission municipale de l'urbanisme, des travaux et de l'environnement apporte tout son soutien au Département du Morbihan pour cette réalisation dont il est le Maître d'ouvrage. »

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission des Travaux, de l'Urbanisme, de l'Environnement et du Développement Durable, de l'Agriculture, de la Sécurité, de la Vie des Quartiers et des Gens du Voyage du 09 novembre 2015 ;

VU les délibérations du Conseil Municipal du 02/12/2010 « Vœu du Conseil municipal pour la réalisation du contournement Est », du 23/05/2006 et du 30/09/2004 dans lesquelles la municipalité émettait un avis favorable, affirmait et réaffirmait son attachement à la réalisation du projet de contournement Est, tel qu'il a été défini dans la DUP arrêtée par le Préfet le 04 octobre 2006 notamment en raison de son intérêt pour la population guidéloise ;

VU l'enquête publique prescrite par arrêté n°056-225600014-20150925-DGIA_DR2015_14-AR du président du Conseil Départemental du Morbihan, le 25 septembre 2015, en vue d'être autorisé, au titre des articles L 214-1 et suivants du code de l'environnement, à réaliser l'aménagement du contournement Est du bourg de Guidel, du 16 octobre au 16 novembre 2015 :

VALIDE la motion de soutien adoptée par la commission des travaux, de l'urbanisme, de l'environnement... réunie le 09 novembre 2015 :

APPORTE son soutien au Département du Morbihan pour la réalisation du projet de voie de contournement Est de Guidel centre, dont il est le Maître d'ouvrage.

CONFIRME son attachement à la réalisation de ce projet, notamment en raison de son intérêt pour la population guidéloise.

Adopté par 28 voix pour et 5 voix contre (R. HENAULT, M. DAVID, M. LE TEUFF, L. DETREZ, PY LE GROGNEC)

POUR EXTRAIT CONFORME,
GUIDEL, le 25 Novembre 2015
Le Maire,
François AUBERTIN

